Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20261103-2026_93-DE

# MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
## Délibération n°2026_93
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 27 Octobre 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela.

Absents excusés : RUAULT-DUBORD Marie-Claire a donné pouvoir à Marsida FRANGEUL.
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
NICOLON Lucie, CLAUSENER Sophie.

Secrétaire de séance : Patrice SALMON

**OBJET : URBANISME - DIA 19 Rue de Villeneuve - Section ZR 284.**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA concernant la parcelle ZR 284 située 19 Rue de Villeneuve.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :

**Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :**
- Présents : 15
- Votants : 17, dont 2 pouvoirs
- Pour : 17, dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle ZR 284 située 19 Rue de Villeneuve.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 3 Novembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUEXIC